



Réunion de la commission Emploi, Qualification et
Revenu du travail du 25 mars 2015

SYNTHÈSE

La commission « Emploi, qualification et revenus du travail » s'est tenue le 25 mars 2015 sous la présidence de Jean-Christophe Sciberras. Outre l'examen des demandes d'avis d'opportunité d'enquêtes, elle a été consacrée à un point d'information sur les conclusions du groupe de consultation sur la labellisation des statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi (DEFM) et à la présentation des statistiques d'insertion professionnelle des jeunes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

[Les deux projets d'enquête](#) présentés en début de commission par le Cereq, l'enquête Génération 2013 et l'enquête sur la formation professionnelle continue dans les entreprises (CVTS) ont fait l'objet d'un avis d'opportunité favorable. Certaines remarques ont porté sur la nécessité de mieux valoriser ces enquêtes, notamment s'agissant de l'enquête CVTS. Les participants s'interrogent sur l'exclusion des secteurs de la culture, de la santé et de l'éducation du champ de l'enquête sur la formation professionnelle continue dans les entreprises (CVTS). [Une réponse du Cereq](#) est parvenue depuis au secrétariat du Cnis. Par ailleurs, avec la disparition du formulaire administratif « 2483 », cette enquête deviendra une source essentielle pour la connaissance de la formation professionnelle continue en entreprise.

M. Sciberras, président de la Commission, a ensuite fait un point d'étape des différents groupes de travail sous l'égide de la commission. Le groupe de travail sur les formes particulières d'emploi a démarré ses travaux début 2015 et devrait présenter de premières conclusions lors de la prochaine commission du Cnis en automne. Le Bureau du CNIS a exprimé le besoin de lancer prochainement un autre groupe de travail sur la question du travail dissimulé. Enfin, les organisations syndicales ont demandé au Cnis de se saisir de la question du lien entre engagement syndical et trajectoire professionnelle. Sur ce point, le président a indiqué que la réflexion pourrait être élargie à d'autres facteurs de discrimination éventuels.

Mme Tavan (Dares) et M. Jauneau (Pôle emploi) ont présenté [les propositions issues du groupe de consultation](#) pour répondre aux six recommandations de l'Autorité de la statistique publique (ASP) suite à la labellisation des statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. La Dares et Pôle emploi diffuseront des séries en droits constatés avec 6 mois de recul dans une nouvelle publication. Un document sera mis en ligne, recensant les incidents et changements de procédure ayant eu un effet significatif sur les statistiques mensuelles et une estimation de leur impact sera produite. Un indicateur de tendance permettant de lisser les variabilités mensuelles sera ajouté dans la publication. Pour les séries en effectifs, est proposée une évolution moyenne sur trois mois. Pour les séries en flux, plus erratiques, serait retenue une évolution en glissement trimestriel. Les commentaires préciseront si les évolutions mensuelles constatées sont significatives. Enfin, la Dares et Pôle emploi proposent de raccourcir la publication et d'améliorer sa lisibilité, en renvoyant les données qui ne seront plus publiées vers des séries accessibles par des liens internet actifs depuis la publication.

M. Freyssinet, président du groupe de consultation, a exposé les conclusions retenues à l'issue des trois réunions du groupe. Il s'est félicité de la grande diversité des participants du groupe, composé à la fois de producteurs, d'utilisateurs, de partenaires sociaux et d'un représentant des journalistes. Il a précisé les principaux points qui ont fait l'objet d'un débat pendant les réunions :

- Le maintien ou non d'une page sur l'indemnisation a été débattu mais il est fortement demandé que demeurent des informations sur le taux de couverture et l'indemnisation ;
- Les participants sont partagés entre une publication centrée sur la France entière ou seulement sur la France métropolitaine ;
-
- Le groupe s'inquiète du choix de deux indicateurs de tendance différents, l'un pour les flux, l'autre pour les stocks, ce choix dicté par la pertinence pouvant l'être au détriment de la lisibilité ;
- Les avis sont partagés sur la présentation des graphiques : par âge et sexe, ou par âge d'une part, par sexe d'autre part ;
- Certains membres du groupe s'inquiètent que les séries révisées (en droits constatées) ne seraient publiées qu'une seule fois par an et avec un certain délai du fait du recul nécessaire ;
- Actuellement, environ la moitié des motifs d'entrées et de sorties des listes de demandeurs d'emploi ne sont pas précisés. Le groupe de travail souhaite que l'étude de ces motifs fasse l'objet d'un examen plus poussé.

La CGT regrette que la publication des DEFM fasse l'objet d'une très grande attention médiatique, au détriment de la publication du taux de chômage trimestriel, seule mesure du chômage au sens du bureau international du travail en France. Concernant la disparition de la page sur les offres d'emploi, la Dares indique qu'une autre publication trimestrielle de la Dares analyse le lien entre demande et offre d'emploi, par métiers. La maquette de la publication rénovée sera soumise au groupe de consultation, dans un format à déterminer, avant mise en œuvre des évolutions à l'automne.

Mme Henry (CGET) a présenté [la nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville](#). Auparavant, plusieurs classifications de quartiers en difficultés coexistaient simultanément, ce qui pouvait nuire à l'efficacité des politiques publiques. La nouvelle méthode de détermination des quartiers prioritaires a utilisé un critère unique : la part de la population ayant des bas revenus (établie sur la base des données carroyées). Cette méthode a conduit à retenir 1 300 quartiers. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, la nouvelle géographie concerne moins de communes et d'habitants qu'auparavant, les caractéristiques de ses habitants étant plus clivées qu'avec les anciens quartiers (taux de chômage élevé, nombreux locataires de HLM, etc.).

M. Dieusaert (CGET) a présenté ensuite [le panel politique de la ville \(PPV\)](#), mis en place par le CGET depuis 2011. Ce panel permettra de croiser plusieurs angles d'analyse (santé, emploi, sécurité, etc.) et s'attache à mesurer la mobilité des habitants en Zus ainsi que leur ressenti sur les différentes opérations de rénovation urbaine. Outre la mise en exergue de difficultés d'insertion ou de conditions de travail des jeunes, les premiers résultats du panel ne font pas apparaître d'effet négatif du lieu de résidence pour trouver un emploi.

Mme Henrard (Cereq) a présenté [les résultats d'études menées à partir des enquêtes Génération sur l'insertion des jeunes résidant en Zus](#) à la fin de leur scolarité initiale. Les jeunes résidant en Zus ont plus de difficultés que les autres jeunes résidant dans les unités urbaines hors Zus à s'insérer sur le marché du travail. L'étude montre que « l'effet quartier » persiste toutes choses égales par ailleurs, mais qu'il est très hétérogène : très fort pour les hommes et les non diplômés, sans effet pour les femmes ou les diplômés du supérieur.

Enfin, M. Delmas et M. Guillaumat-Taillet (Dares) ont présenté les travaux de la Dares sur [l'accès des résidents des Zus aux contrats aidés](#). En 2013, 14,1% des jeunes recrutés en contrats aidés résidaient en Zus. Le profil des jeunes de Zus recrutés en emplois aidés diffère de celui des autres jeunes recrutés en emplois aidés. Le secteur non marchand recrute davantage de résidents des Zus que le secteur marchand, tant en nombre qu'en proportion. Même en tenant compte des effets de structure, les jeunes de Zus gardent plus de chances d'accéder à un contrat aidé dans le secteur non marchand.

M. Abhervé (Université Paris-Est) introduit la discussion sur le thème. Il note tout d'abord l'absence de données publiées sur les contrats de professionnalisation. Par ailleurs, il souhaite que l'âge limite pour définir un « jeune » soit harmonisé entre les différentes publications. Enfin, il regrette, à cause d'un délai de publication trop long, que l'étude sur les contrats aidés n'ait pas pu être utile pour le pilotage des politiques publiques.

Les principales réactions ont porté sur la nécessité de tenir compte de données de contexte afin d'interpréter les résultats en fonction des politiques mises en œuvre par les différents acteurs concernés ainsi que sur la nécessité de prendre en compte l'origine migratoire des jeunes pour expliquer leurs parcours d'insertion, en plus de leurs caractéristiques en termes de diplômes.